

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°10 - publié le 21 septembre 2022



PROCÈS-VERBAL N°6

DECISION

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

La réunion s'est tenue par la voie de la messagerie électronique sous la présidence de Pierre FAURIE.

Membres participants: Mme COURTIAL - MM. DAUX – EXBRAYAT et GIRON.

AR 2223 01 – FC BOURG LES VALENCE interjetant appel du PV n°2 de la saison 2022/2023 publié sous le label « Commission des Compétitions seniors et Délégations »

A la suite de l'appel interjeté par CHANAS SABLONS SERRIERES, la Commission d'Appel Règlementaire de la Ligue a, par décision du 2 août 2022 publiée le 5 du même mois, porté « le nombre de points de pénalité infligés au F.C. BOURG LES VALENCES à 60 points, entraînant ainsi un retrait de 4 points au classement de son équipe évoluant en Départemental 1 pour la saison 2021-2022 ».

Le 23 août 2022 était publié sous le label Commission des Compétitions seniors et Délégations un PV tirant les conséquences de cette décision d'un retrait supplémentaire de deux points infligée au FC BOURG LES VALENCE. Ainsi ce document informait les clubs du nouveau classement final D1 du championnat seniors du District issu de la décision susvisée et des relégations qui en résultaient.

Prenant connaissance de cette information le FC BOURG LES VALENCE présentait une requête contestant la rétrogradation de son équipe première et visant à obtenir le maintien de celle-ci en D1 en préconisant la mise en place d'une poule à 14 équipes pour la saison 2022/2023.

Une telle demande motivée par la publication du PV sous le label Commission des Compétitions seniors et Délégations est irrecevable. En effet, le document à l'origine de la requête du FC BOURG LES VALENCE a pour unique fonction d'assurer l'information des clubs dont une équipe avait joué le championnat D1, sur les conséquences de la décision de la Commission de la Ligue : nouveau classement final mathématiquement engendré par cette décision et relégations qui en résultaient automatiquement. Il ne s'agissait nullement d'une décision formelle portant grief susceptible par conséquent d'un recours, de quelque nature qu'il soit.

Dés lors le FC BOURG LES VALENCE n'est pas recevable en son action et la Commission d'Appel du District est dépourvue des moyens de lui donner une suite favorable. IL est rappelé à **titre subsidiaire**, que l'article 20.1 des règlements généraux de la LAuRAFoot dispose qu'après le 17 juillet seule une décision du COMEX ou de justice s'imposant à la Ligue Régionale ou à ses districts, ou consécutive à une proposition de conciliation, peut conduire à diminuer ou à augmenter le nombre d'équipe participants à un niveau de championnat.

Par ces motifs la Commission d'Appel déclare irrecevable le recours formé par le FC BOURG LES VALENCE.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

P. FAURIE

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Réglementaire de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa publication, conformément aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Frais d'audition juridique :

FC BOURG LES VALENCE: 74,00 euros.

Frais administratifs liés à l'audition :

FC BOURG LES VALENCE RE: 42,30 euros.



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 01

REUNION DU 20/09/2022

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : M.Noelle , Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER N° 01

Match n° 24985284, Soyons 1 / Sarras 2, Séniors coupe René Giraud du 11/09/2022

Suite au rapport de l'arbitre du match de coupe René Giraud opposant l'équipe de Soyons à Sarras St Vallier, ce dernier n'a pu donner le coup d'envoi du match par suite du terrain non tracé.

De ce fait la rencontre n'a pu se dérouler ; la commission donne match perdu à l'équipe de Soyons au bénéfice de l'équipe de Sarras St Vallier et qualifie cette dernière au tour suivant de la coupe René Giraud.

DOSSIER N° 02

Match n° 24958935, Montmiral Par 1 / Valence FC 3, coupe séniors René Giraud du 11/09/2022

Réclamation d'après match posée par le capitaine de l'équipe de Montmiral Parnans portant sur le changement à la mi- temps de l'arbitre assistant de l'équipe du FC Valence sans en avoir avisé le capitaine de l'équipe adverse.

La commission des Règlements ne peut retenir pour motif la faute technique.

Considérant que le rapport de l'arbitre du match indique que ce changement a été demandé par l'assistant à la mi temps pour un problème de santé, l'arbitre a décidé d'effectuer le changement de REZAZGA Sofian par GUERBAS Sofiane licence n° 2508668482 licencié du club de Valence FC.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Montmiral Parnans sera amputé de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 7 Réunion électronique du 19 / 09 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Ententes autorisées :

En U 18

Ent MEYSS ROCHE MELAS :

Clubs : MEYSSE, ROCHEMAURE, LE TEIL MELAS_

Club gestionnaire : MEYSSE_

Ent Usjm-Osm :

Clubs : SAINT JUST SAINT MARCEL, SAINT MONTAN_

Club gestionnaire : SAINT JUST SAINT MARCEL_

En U 15

Ent Bbrm Alixan :

Clubs : BBRM, ALIXAN_

Club gestionnaire : BBRM_

Ent Bg Argental Scp :

Clubs : BOURG ARGENTAL, SC PIRAILLON_ AS VILLEVOCANCE_

Club gestionnaire : BOURG ARGENTAL.

Ent Usjm-Osm :

Clubs : SAINT JUST SAINT MARCEL, SAINT MONTAN_

Club gestionnaire : SAINT JUST SAINT MARCEL_

MEYSSE ROCHEMAURE :

Clubs : MEYSSE, ROCHEMAURE.

Club gestionnaire : MEYSSE.

En U 13

ROCHEMAURE MEYSSE :

Clubs : ROCHEMAURE, MEYSSE.

Club gestionnaire : ROCHEMAURE.

En U11

MEYSSE ROCHEMAURE :

CLUBS : MEYSSE, ROCHEMAURE

Club gestionnaire : MEYSSE

En U7, U 9

ROCHEMAURE, MEYSSE :

Clubs : ROCHEMAURE, MEYSSE.

Club gestionnaire : ROCHEMAURE.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

JOURNEES ACCEUIL :

Merci de bien vouloir noter que :

La journée d'accueil des U7- U9 se déroulera sur 2 samedis :

- **Samedi 24 septembre 2022 :**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9.

Les clubs support :

- HAUTERIVES GRAND SERRE (site d'Hauterives),
- CHABEUIL,
- EYRIEUX EMBROYE (site de Charmes),
- SUD ARDECHE (Aubenas Ripotier),
- PIERRELATTE.

- **Samedi 01 octobre 2022 :**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9.

Le club support :

- DAVEZIEUX (avec la venue du FFF Tour sur l'ensemble de la journée).

Pour les féminines :

Journée de rentrée le **Samedi 01 octobre 2022 :**

Les clubs support :

- CORNAS
- MONTELIMAR

Les clubs devront s'inscrire, un lien s'affichera sur le site du district.

Important : vous avez jusqu'au 9 septembre pour engager vos équipes VIA FOOTCLUBS.

Rubrique : compétitions / engagements.

Début des plateaux U7 du District : Samedi 15 Octobre 2022.

Début des plateaux U9 du District : Samedi 08 Octobre 2022.

Bonne rentrée à tous.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Courrier reçu : BEAUMONTELEGER, ES MALISSARD, US BEAUFORT, FC FELINES ST CYR, US DROME PROVENCE.

Terrains :

ESPOIRS Poule I : Les plateaux organisés par le club US DROME PROVENCE se dérouleront sur les installations de GRILLON.

Parution calendriers:

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier REGULIEREMENT, les calendriers de TOUTES leurs équipes.

Les calendriers des poules actualisés au Lundi 19 Septembre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

MODIFICATIONS CALENDRIERS :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

PROMOTION :

Poule C : Exempt 86 remplace BEAUMONTELEGER ES 1.

ESPOIRS :

Poule G : Exempt 85 remplace EA MONTVENDRE 1, BEAUMONTELEGER ES 1 remplace BEAUMONTELEGER ES 2.

BOURGEONS :

Poule A : BG ARGENTAL 2 remplace BG ARGENTAL U11F.

Poule B : TREFLE FOOT 1 remplace Exempt 91.

Poule E : Exempt 88 remplace MAUVES RC 3.

Poule G : BEAUMONTELEGER ES 3 remplace Exempt 26.

Poule H : EA MONTVENDRE 1 remplace Exempt 89.

Poule I : BEAUMONTELEGER ES 2 remplace Exempt 30.

Poule K : ALLAN FR 1 remplace Exempt 96.

Poule L : Modification totale du calendrier, intégration de CHATO9 RHONE 3.

Feuilles de matchs :

Comme pour les saisons précédentes, les feuilles de match U11 en ligne en rubrique Documents/Compétitions/Foot d'animation, seront complétées et retournées à la Commission des Jeunes du District sous un délai de 48h.

Date prochains plateaux : Samedi 24 Septembre 2022 à 10hàà

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Phase de brassage :

La phase de brassage débutera **le samedi 24/09/2022** pour tous les niveaux.

Vous pouvez retrouver le calendrier des plateaux pour cette 1^{ère} phase, quel que soit le niveau, sur le site du District dans Documents → Document Compétitions → Jeunes.

Rappel Niveau Excellence: Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Modifications calendrier

Brassage

Poule B : SAINT RAMBERT D'ALBON intègre la poule

De ce fait 2 journées sont rajoutées : le 22/10/2022 et le 29/10/2022.

Attention : Pas de changement pour la 1ère journée.

SAINT RAMBERT D'ALBON est exempt.

Les matchs des autres journées sont modifiés.

Poule F

Retrait de GENISSIEUX.

ROMANS PS 2 remplace GENISSIEUX.

Championnat à 8

Une poule est constituée avec les équipes de ANNONAY 2, CHAVANAY 2, CLONAS US 2 VALLONS, GENISSIEUX 1, VALLIS AUREA 3.

Matchs aller-retour

1ère journée le 01/10/2022

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

U18 BRASSAGE

Compte tenu du retrait tardif, le week end dernier, de 5 équipes inscrites à la compétition U18 Brassage, la Commission des Jeunes est contrainte d'apporter des modifications à l'ensemble des poules de cette compétition. En effet afin de permettre à l'ensemble des équipes engagées (56) de participer à 7 rencontres lors de la 1ère Phase de brassage, la Commission des Jeunes est contrainte de reconsidérer la constitution de toutes les poules de ce niveau.

Pour permettre également aux clubs d'organiser leur nouveau calendrier de rencontres, de réception, il est décidé de reporter le début des compétitions de brassage au Samedi 08 octobre 2022.

Les nouveaux calendriers seront en ligne en cours de cette semaine. Consciente de la gêne occasionnée et de la frustration engendrée par ces changements inopinés, la Commission des Jeunes traitera avec bienveillance les demandes de changement d'horaires pour les 2 premières journées de compétition.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 3
du 19 septembre 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Les calendriers sont en ligne sur le site du district.

1 poule de 9 en D1

2 poules de 7 équipes en D2 sur 2 phases.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Intégration d'une équipe supplémentaire dans la poule B, le club de BEAUMONTELEGER.

Les calendriers modifiés sont en ligne sur le site du district.

2 poules de 7 et 1 poule de 8 équipes sur 2 phases.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons car à ce jour seules 2 équipes sont engagées.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Début du championnat le 8 octobre.

Rassemblement féminin le samedi 1^{er} octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers seront établis le 22 septembre.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

UTILISATION DE LA FMI RECOMMANDEE

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Début du championnat le 8 octobre.

Rassemblement féminin le samedi 1^{er} octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers seront établis le 22 septembre.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Début du championnat le 8 octobre.

Rassemblement féminin le samedi 1^{er} octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers seront établis le 22 septembre.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

Pour cette saison la ligue organise un championnat inter-district en U18F à 11. Ce championnat sera géré par le district de l'Isère. 4 clubs de Drôme Ardèche se sont inscrits dans ce championnat et sont intégrés dans la poule B qui est donc composée des clubs suivants : Echirolles (38), Creys Morestel (38), Sud Isère (La mure 38), Thonon (74), Rhône Crussol (07), Pierrelatte (26), Davézieux (07) et Chomérac (07).

Le calendrier est disponible sur le site du district de l'Isère.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous tenons à remercier l'ensemble des clubs présents lors de la réunion de début de saison vendredi dernier au district.

Après renseignements pris auprès de la ligue, il n'y a plus d'obligation de passer par un médecin fédéral pour les dossiers de double sur-classement. Le dossier médical est toujours le même mais peut-être rempli par le médecin traitant à condition que celui-ci puisse faire l'électrocardiogramme nécessaire.

Les filles peuvent jouer en mixité jusqu'en U16 avec 1 an de plus que les garçons (Ex une jeune licenciée U16 peut jouer en U15 garçons ou une jeune licenciée U14 peut en jouer en U13 garçons).

Les équipes entièrement féminines peuvent intégrer un championnat garçons et peuvent jouer avec des filles âgées de 2 ans de plus (Ex une équipe féminine inscrite en championnat garçons U11 peut avoir des filles U12 et U13 dans son effectif).

Article 13 – Horaires officiels de rencontres (extrait)

1. L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
2. L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite la saisie via Footclub du club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui du District.
3. L'horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission des Compétitions du District pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modification des dates des rencontres :

- **Pendant la période verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

- **Pendant la période orange** : de J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via Footclubs et sera validée par la commission concernée après validation des 2 clubs.

- **Pendant la période rouge** : A partir J-12 inclus, la demande doit être faite par mail à la commission concernée. La décision de validation reviendra à la commission au vu du motif sérieux et motivé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange

Il y avait un souci de paramétrage qui ne donnait pas la possibilité de saisir sur footclubs des demandes de modifications. Le problème semble réglé ; merci donc de saisir vos demandes sur footclubs.



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 1 Réunion du mardi 13 septembre 2022

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, ZAVADA Richard, VILLAND Jean-François,

- **Glossaire :**
- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique

COURRIER RECU DE LA LIGUE - CRTIS

Sans objet

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

ECLAIRAGE - Confirmation

E6

CHARMES SUR RHONE, Stade municipal 2 - NNI N° 70550102, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 08/09/2022. Eclairage moyen : 155 lux - Uniformité : 0,65. Valeur mini / maxi 0.43.

Classement des terrains, initial,

Niveau T6

SAINT ROMAIN DE LERPS - Stade Communal- NNI 72930101, demande de classement initial de la mairie du 11/08/22, + AAC (290 personnes) en date du 10/08/2022, rapport de visite effectuée par M. ZAVADA Richard le 08/08/2022.

Classement des terrains, confirmation,

Niveau T6

BOUCHET- Stade Claude MAZOYER - NNI 260540101, demande de confirmation de la mairie du 18/08/22, + AOP (280 personnes) en date du 12/09/2022, rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël et M. ZAVADA Richard le 16/06/2022 et le 18/08/2022.

Niveau T5

GRIGNAN- Stade de ROCHECOURBIERE - NNI 261460101, demande de confirmation de la mairie du 29/08/22, + AOP (150 personnes) en date du 08/09/2022, rapport de visite effectuée par M. PLAN Joël et M. ZAVADA Richard le 09/04/2022 et le 23/08/2022.

Niveau T4

GUILHERAND-GRANGES - Stade Mistral - NNI 71020101, demande de confirmation de la mairie du 11/07/22, + AOP (334 personnes) en date du 29/05/2022, rapport de visite effectuée par M. ZAVADA Richard le 23/06/2022.

Eclairage, facturation au Club de : FC Eyrieux-Embroye pour stade à Charmes sur Rhône, US Peyrins pour stade à Peyrins, Salaise/Rhodia pour stade Terre rouge à Roussillon (2 fois), ST Alban Grospierres.

Installation, facturation au Club de : Salaise/Rhodia pour stade Terre rouge à Roussillon, VALLIS AUREA : réception FFA pour stade à Anneyron, F.C. Baume Montségur pour stade C. MAZOYER à Bouchet, U.S. Drôme Provence pour stade Rochecourbière à Grignan, Rhône Crussol pour stade Mistral à Guilhaud-Granges, A.S. du Pic pour stade communal à ST Romain de Lerps.

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

Quelques rappels,

Pour la saison 2022- 2023, le relevé de lux, initial ou décennal sera facturé 52,30 euros pour les clubs évoluant en District et 75 euros pour les clubs évoluant en Ligue.

Pour la saison 2022- 2023, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les clubs évoluant en District.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat de conformité.

Arrêté d'Ouverture au Public, (ou attestation de capacité) avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Sans ces informations, la capacité reste à 300 personnes, y compris les joueurs et dirigeants. Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Sécurité, Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** :
Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe.

Prochaine réunion de la Commission le mardi 18 octobre 2022 à 14 h00.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 06 du 21 Septembre 2022

ORGANIGRAMME DE LA C.D.A. - SAISON 2022-2023 - (par ordre alphabétique)

NOM PRENOM	FONCTION
BRET Vincent	Représentant au Comité Directeur + Gestion et Responsable des Observations
BRUNEL Nicolas	Président de la C.D.A.
DAUX Jessy	Représentant à la Commission d'Appel
KLEIN Frédéric	Représentant à la Commission de Discipline
LELONG Julien	Responsable du suivi des FMI (Adultes)
MARLHIN Alexandre	Formateur + Désignateur des SENIORS + A.A. + U 18
MLYNARCZYK Adrien	Coordinateur des Observations Jeunes
MOUSTIER Benjamin	Formateur Adjoint + Partenaire Formation
POMMIER Michel	Désignateur Futsal & Foot Diversifié + Responsable du suivi des FMI (Jeunes)
PROTOY Baptiste	Président de la Commission du Statut de l'arbitrage
RIPERT J-Baptiste	Secrétaire de la C.D.A.
SERGENT Cyrille	Désignateur U 15 + Responsable des arbitres Stagiaires & Tuteurs
VIALLET Roland	Conseillé Technique Départemental en Arbitrage

PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 24 & 25 septembre 2022

- SERGENT Cyrille (06.70.15.24.71). Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

NOTES DE FRAIS SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que la fiche de frais d'arbitrage pour la saison 2022/2023 est téléchargeable sur le site du District dans la rubrique « Documents » depuis le mardi 06 Septembre dernier.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES

Depuis le début de saison, la commission départementale de l'arbitrage a constaté à plusieurs reprises des disparités concernant le protocole d'avant match.

Compte-tenu des dernières directives liées à la situation sanitaire, le protocole d'avant match doit être scrupuleusement appliqué quel que soit le niveau de compétition (seniors et jeunes).

Bien que ce sujet ait été largement évoqué lors des 4 assemblées des arbitres adultes et jeunes, vous trouverez ci-dessous les modalités relatives au protocole d'avant match.

Après les vérifications d'avant match (équipements, FMI...) à l'extérieur si possible :

- ① L'équipe visiteuse attend à l'entrée du terrain.
- ② A son tour, l'équipe locale se rend à l'entrée du terrain.
- ③ Ensuite, il est procédé à l'entrée officielle des acteurs du match (arbitres, arbitres-assistants officiels ou bénévoles et joueurs des 2 équipes) à proximité des bancs de touche (**alignement sans croisement et serrage de mains**).
- ④ Enfin, l'arbitre effectue le toss (pile ou face) en présence des 2 capitaines.
- ⑤ Après le toss, l'arbitre se placera directement à proximité du rond central pour donner le coup d'envoi de la rencontre.

Au-delà des contraintes sanitaires, l'objectif est d'instaurer un protocole d'avant match UNIFORME chaque week-end pour tous les acteurs du match.

Enfin, tous les arbitres qui ne respecteront pas les consignes rappelées ci-dessus s'exposent à des sanctions conformément au règlement intérieur de la CDA.

INDISPONIBILITES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité bien **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai**.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

RATTRAPAGES TEST PHYSIQUE « TAISA »

La C.D.A. vous informe que deux séances de rattrapages du test physique « TAISA » sont programmées les :

- Lundi 26 septembre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 18h30 à 20h00
- samedi 29 octobre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30

Tous les arbitres absents et en règle avec le dossier médical où ayant ratés ceux-ci, sont convoqués dès **le Lundi 26 Septembre 2022**

TOUT ARBITRE N'AYANT PAS RÉUSSI SON TEST PHYSIQUE NE SERA PAS DÉSIGNÉ

Voir la liste ci-dessous :

NOM - PRENOM	CATEGORIES	NOM - PRENOM	CATEGORIES
MEGHZILI Karim	District 1	ACHOURI Youssef	District 4
SOUL Khaled	District 1	AMARA Mohsen	District 4
BAUDUIN Sylvain	District 2	AMEUR Zouhaier	District 4
DOGAN Sébastien	District 2	AMROUNE Samir	District 4
BINAUD Laurent	District 3	BAGHOUGHY Aziz	District 4
CHEVAL ALBERT Fanny	District 3	BARBOSA Laurent	District 4
DADDA Djillali	District 3	BENLAKEHAL Charef Eddine	District 4
GONCALVES Daniel	District 3	BORNIER Ingrid	District 4

KAYA Bunyamin	District 3	CAUVIN Nicolas	District 4
PINTO Patrick	District 3	DELORME Lucie	District 4
WEBER Stéphane	District 3	GRASSI Mathieu	District 4
YANIK Nazmi	District 3	MARTIN GARIN Yann	District 4
GRASSET Guillaume	Assistant 1	MESTOURA Idris	District 4
ASTIER Antoine	Assistant 2	NDIAYE Falou	District 4
BUTLER Sylvain	Assistant 2	NOUTAI Zinsou Joseph	District 4
CHABBAT Maurice	Assistant 2	PERMINGEAT Romaric	District 4
CHAZALON Emilien	Assistant 2	PERRI Vincent	District 4
LYVER Sébastien	Assistant 2	VALENCONY André	District 4
MORET James	Assistant 2	WADJIB Imrane	District 4
PERDIROLE Raphaël	Assistant 2	EL MARZGUIOUI Tarek	J.A.D.
BADAD Amine	J.A.D.	FOURNIER Thibaut	J.A.D.
DE CILLIA Brayan	J.A.D.	MOUKANBOU Vinsy	J.A.D.
DUHAMEL Laurent	J.A.D.	VINCENT Lilian	J.A.D.
DYOURI Yousra	J.A.D.		

FORMATION DES NOUVEAUX ARBITRES-ASSISTANTS DISTRICT

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe qu'une matinée de formation pour les nouveaux arbitres-assistants qui évolueront en District 1 lors de cette saison sportive aura lieu le samedi 15 octobre 2022 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h30 très précises (stade des Combes). La formation prendra fin à 12h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le nécessaire de douche et le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Par ailleurs, tous les arbitres centraux adultes et jeunes qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.

Ordre du jour :

- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Parole aux arbitres assistants

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES

NOM	PRENOM	CATEGORIE
ACARDY	NOEMIE	District Assistant 2
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
BOURDEUX	CLEMENT	District Assistant 2
CHAZALON	EMILIEN	District Assistant 2
DUBOIS	MICHAEL	District Assistant 2

RAPPORT DISCIPLINAIRE

Comme il a été évoqué lors de l'Assemblée Générale, nous vous rappelons que vos rapports doivent se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** », que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème.

Votre rapport doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

PORTAIL DES OFFICIELS

Nous vous informons que tant que votre licence n'est pas validée vous ne pouvez pas accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tout changement de coordonnées : adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

REUNIONS TECHNIQUES (FACULTATIVES)

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, 3 réunions techniques sont prévues en novembre 2022. (Voir ci- dessous l'Agenda Provisionnel).

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

SEPTEMBRE 2022

- Lundi 26 septembre :

Séance de rattrapage du test TAISA (soirée)

OCTOBRE 2022

- Samedi 15 octobre :

Formation continue des arbitres assistants (nouveaux)

- Samedi 29 octobre :

Séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

NOVEMBRE 2022

- Lundi 7 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée) Lieu à définir

- Mardi 8 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée) Lieu à définir

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée) Au Siège du District

(Ces 3 réunions, qui ont été annoncés lors des Assemblées Générales, sont des réunions d'ordre

technique et elles sont facultatives. Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister et choisir leur date qu'il leur convient)

TOUTE PRÉSENCE SERA CREDITEE D'UN BONUS DE 3 POINTS SUR VOTRE CLASSEMENT

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

LISTE DES ARBITRES EN FOOT- ENTREPRISE

Ci-dessous la liste des arbitres ayant répondu positivement au Foot-Entreprise.

Attention, seuls les arbitres ayant réussi les 24 accélérations pourront être désignés

ABACHKIA Saber
ANDRE Mylan
AYDIN Aydin
AZCUE Axel
BAZRI Mustapha Farid
BOUKABOUS Nadir
BOURDEAUX Clément
DUHAMEL-VALLIER Damien
GALOYAN Youri
GARNIER Vivien

GNAHORE Bahi
HAFSOUNI Maher
LEBEAU Quentin
MORET James Non désignable
MZOUGHJI Mohamed
NAICH Mostafa
ORHAN Emre
PIGNON Kévin Non désignable
RAHIDI Mehdi
REBOUL Jean-Pierre
ROUBI Frédéric
SHAMOIAN Ronaldo
SOUL Khaled
SOUMAILA Soilihi
WADJIB Imrane Non désignable

COURRIERS DES ARBITRES

- **ROUBI Frédéric** : Courriel nous adressant son certificat médical pour son indisponibilité. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BAUDUIN Sylvain** : Courriel nous adressant son arrêt de travail pour son indisponibilité. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **ENT S F LE TREFLE** : Courriel nous demandant un arbitre pour ses rencontres à domicile de leur équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **ATHL F CEVEN** : Courriel nous demandant un arbitre pour ses rencontres à l'extérieur de leur équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

ENTRETIEN ORAL AU SIÈGE DU DISTRICT (à la demande de Pierre KERBOGHOSSIAN)

le jeudi 15 Septembre 2022 à 18h15.

Dans la semaine qui a suivi l'Assemblée Générale des arbitres qui s'est déroulée le samedi 03 Septembre 2022 à SAINT JEAN DE MUZOLS, Pierre KERBOGHOSSIAN a sollicité Nicolas BRUNEL - Président de la CDA pour un entretien oral en présence de Roland VIALLET – CTDA.

Après avoir écouté Pierre KERBOGHOSSIAN, Nicolas BRUNEL laisse la parole à Roland VIALLET - CTDA qui s'exprime à son tour.

Suite aux échanges qui se sont déroulés dans un esprit apaisé et constructif, Nicolas BRUNEL salue la démarche de Pierre KERBOGHOSSIAN et lui souhaite une bonne saison sportive.

Enfin, il est précisé que la CDA et le CTDA sont à l'écoute de tous les arbitres quel que soit le sujet.

LIVRE «LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,

- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



COMITÉ DE DIRECTION

COMPTE-RENDU N°02
Réunion du lundi 29/08/2022

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	En Visio	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X			
ARNAUD Roland			X	
AUBERT Philippe	X			
BETTON Bernard	X			
BRESSON Claude	X			
BRET Vincent	X			
BRUNEL Nicolas	X			
BRUYAT Pascal	X			
D'AGOSTINO Dominique	X			
DELORME Bernard	X			
DJEDOU Djamel	X			
FAURIE Pierre	X			
GALES Gérald	X			
GIRON Patrick			X	
JULIEN Laurent	X			
LAULAGNET Roselyne	X			
MARLHIN Alexandre	X			
MONTALBANO Stéphan	X			
PEALAT Philippe			X	
PELIN Nathalie	X			
PION Jean Marie	X			
REBOULLET Mathilde	X			
VILLAND Jean François	X			
ZAVADA Richard	X			

SALARIÉS :

NOM - Prénom	Fonction	Présents	En Visio	Excusés	Absents
VALLET Yohann	CTR Chargé du Plan de Performance et Formation			X	
FOURNEL Thibault	Responsable Développement et Communication	X			

INVITÉS :

NOM - Prénom	Fonction	Présents	En Visio	Excusés	Absents
MOMBARD Martine	Invitée extérieure	X			
PROTOY Baptiste	Membre de la commission du Statut de l'Arbitrage	X			

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

II. PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

III. YPAREO – LOGICIEL FORMATION DE CADRE

IV. MARKETING

V. DOTATIONS BENEVOLES DISTRICT

VI. ASSEMBLEE GENERALE DU 07/09/2022

VII. ARBITRAGE

VIII. TECHNIQUE

IX. DOSSIERS APPELS REGLEMENTAIRE

COMPTE RENDU

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président et les membres du Comité de Direction ouvrent cette séance en adressant leurs sincères condoléances à Philippe PEALAT à la suite du décès brutal de son papa.

Ensuite, il évoque la complexité dans laquelle se retrouve quelques clubs suite à la sécheresse de cet été. En effet, certains terrains se retrouvent impraticable en raison de l'interdiction d'arroser. Conformément à la décision prise par la FFF, il informe qu'aucune rencontre ne sera reportée. Il demande aux commissions sportives d'être bienveillant et d'inverser les matchs en cas de demande de club.

Par ailleurs, il rappelle le Projet Sénégal'ois, mis en place par le FC CHEYLAROIS et récompensé lors de notre soirée des récompenses 2021. Il informe les membres qu'une dotation matériel sera donnée au club pour que celui-ci puisse continuer de mener à bien ce projet.

II. PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Le Président informe l'assemblée du Podium de PEF – Saison 2021/2022. Les résultats sont parus sur le site internet du District. Il rappelle que ces clubs seront récompensés lors de la soirée des récompenses 2022 :

- 1er/ FC 540 avec l'action « Je découvre le handicap »
- 2ème/ FC Hermitage avec l'action « Tournoi Rose Solidaire »
- 3ème / ES Boulieu lès Annonay avec l'action « Les effets de la drogue »
- 3ème ex aequo / FC Le Cheylard avec l'action « Jeune Footballeur Solidaire »

III. YPAREO – LOGICIEL FORMATION DE CADRE

Le Président informe les membres des dysfonctionnements du logiciel YPAREO (logiciel remplaçant depuis le mois de juillet OPEN PORTAL, logiciel de gestion de la formation de cadre). Dans ce sens, il souhaite que les membres communiquent avec les clubs en ce sens et que ceux-ci n'hésitent pas à contacter le service administratif en cas de problème lié aux inscriptions en formation notamment.

IV. MARKETING

S. MONTALBANO informe des entretiens qui se sont tenus ce jour dans le cadre du recrutement d'un ou deux apprenti(e)s « Assistant Marketing et Communication ». Il informe les membres qu'une décision sera prise dans la semaine à ce sujet.

Dans la cadre du Développement et de l'Animation des Pratiques, le Président et les membres du CD acte l'achat de buts mobiles pour les clubs ayant des licenciés U9. Cet investissement s'étalera sur trois ans et les clubs n'ayant actuellement pas de buts mobiles seront prioritaires. Le but ultime étant que l'ensemble des plateaux U9 puissent être équipés de cages puisque chaque club devra se déplacer sur les plateaux avec les buts offerts par le District.

Enfin, le Président rappelle la nécessité de mettre en place un groupe de travail qui aura pour mission de proposer un plan complet au sujet des dotations pour les clubs.

V. DOTATIONS BENEVOLES DISTRICT

Afin de valoriser les bénévoles de nos commissions, le Comité de Direction valide la mise en place d'une dotation textile pour l'ensemble des membres de commission. La commission Marketing aura à charge de mener à bien cette action.

VI. ASSEMBLEE GENERALE DU 07/09/2022

Un dernier point est effectué en amont de l'Assemblée Générale du 07/09/22 prochain. L'ordre du jour et les modifications réglementaires sont revus et les différents intervenants sont définis.

VII. ARBITRAGE

Suite à la présentation de N. BRUNEL du nouveau barème des indemnités arbitre pour la saison 2022/2023 lors du dernier Comité de Direction, celui-ci est validé par le Comité de Direction.

Le nouveau règlement intérieur 2022/2023 de la Commission des Arbitres est présenté par N. BRUNEL. Celui-ci est validé par le Comité de Direction.

N. BRUNEL effectue également un point sur les effectifs pour la saison 2022/2023.

Il informe les membres des dates des Assemblées Générales des Arbitres :

- 3 septembre à St Jean de Muzols : Arbitre D1 – D2 et JAD
- 10 septembre à Montéluçon : Arbitres D3 et D4

VIII. TECHNIQUE

Les dates des rentrées du foot sont présentées aux membres du Comité de Direction. Dans ce cadre, les membres sont également informés de la présence du FFF Tour le 1^{er} octobre prochain à DAVEZIEUX. A ce titre, J. VIAL sollicitera les élus pour connaître leurs présences sur ces événements de rentrée incontournables.

Par ailleurs, les élus sont également informés de la mise en place de plénières de rentrée à destination des présidents et des responsables techniques (préformation et école de foot) de nos clubs. Ces réunions seront incontournables pour les clubs afin de leur donner toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison. Les élus seront également sollicités pour participer à celles-ci.

IX. DOSSIERS APPEL REGLEMENTAIRE

Le Président informe les membres des deux dossiers en cours auprès de la commission d'appel réglementaire du District. Ceux-ci seront traités prochainement par la commission d'appel réglementaire de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football.

Le Président,
Jean-François VALLET



Le Secrétaire Général,
Roland ARNAUD



PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

LE 24 OCTOBRE 2022 – 18H30